

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 V 40 G Vœu relatif aux centres sociaux.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que le fonctionnement des centres sociaux parisiens est régi par des conventions pluriannuelles avec le département de Paris et que ces conventions seront prochainement renouvelées ;

Considérant qu'une majorité des centres sociaux parisiens sont confrontés à des charges importantes liées aux locaux où ils sont installés (loyers élevés fixés par les bailleurs, augmentations des charges locatives, etc.) ;

Considérant les efforts de la collectivité parisienne pour compenser en partie ces charges, à savoir un soutien accordé aux centres sociaux qui payent plus de 15 000 euros annuels de loyer (cette mesure a concerné 16 centres sociaux en 2012 et 15 en 2013 sur 28 centres sociaux) ;

Considérant l'engagement de l'exécutif d'abaisser le seuil de compensation à 10 000 euros dès 2012, qui n'a pas été suivi d'effets ;

Considérant que le soutien à la charge des loyers peut avoir l'effet regrettable d'encourager les bailleurs à pratiquer des loyers élevés ;

Considérant que les centres sociaux d'autres grandes villes françaises ont des charges de loyers très basses, voire nulles, eut égard à l'apport positif important des centres sociaux à la vie des quartiers où ils sont implantés ;

Considérant que les financements reçus par les centres sociaux (subvention des collectivités, prestations de services de la CAF, etc.) devrait être intégralement utilisés pour le projet social des centres sociaux et non pour le paiement de charges liées au foncier ;

Considérant qu'en cette période difficile les espaces de solidarité devraient être renforcés et non pas fragilisés par des charges financières injustifiées ;

Aussi, sur proposition de Danielle FOURNIER et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris demande aux bailleurs de revoir le montant des loyers exigés des centres sociaux afin que leurs montants convergent avec ceux pratiqués par la collectivité parisienne.